

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 224^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 24 mai 2023, à 18 h sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Mégane Bourdon-Marchand Nancy Lapointe Caroline Otis Geneviève Perreault
Messieurs	Mathieu Bélanger Nicolas Gagnon (à distance) Francis Grégoire Luc Grenier Frédéric Pellerin (à distance) Sylvain Riendeau (par téléphone)

Absences motivées :

Madame	Andrée Saint-Georges
Messieurs	Joffrey Bouchard Justin Brunet Clément Comtois Jean-François Désy

Participent également à l'assemblée :

Madame	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la Formation continue
Messieurs	Michel Forest, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques Hugo Isabelle, directeur des ressources matérielles Pierre Beauregard, directeur des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, secrétaire générale
--------	---------------------------------------

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

224.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, dûment appuyée par M. Francis Grégoire,

CARL-230524-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

224.1. Adoption de l'ordre du jour

224.2. Autorisation à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation pour le CCTT-INÉDI

224.3. Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

224.2 Autorisation à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation pour le CCTT-INÉDI :

À la suite de l'acceptation du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) à un financement pour procéder à l'élaboration d'un dossier d'opportunité pour l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière (CRL), de concert avec le MES et la Société québécoise des infrastructures (SQI), le CRL a démontré l'importance d'intégrer le CCTT-INÉDI au projet, considérant les contraintes architecturales du projet, principalement liées à la superficie limitée du terrain du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne auquel le CCTT-INÉDI est rattaché. Suivant ces constats, le défi est considérable pour le développement ultérieur. Conséquemment, le Cégep souhaite profiter de cet agrandissement pour mieux positionner les activités du CCTT-INÉDI avec les activités du programme de techniques de design industriel, ainsi que des programmes connexes qui bénéficient de la présence d'INÉDI. Aussi, INÉDI est le seul CCTT de la région de Lanaudière et occupe de ce fait une place stratégique dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation, ainsi que dans le développement industriel de sa région.

Les locaux actuellement dédiés à INÉDI pour la réalisation de ses projets de recherche se trouvent dispersés entre le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (193 m²) et des locaux en location externe (95 m²). Ces espaces ne permettent malheureusement pas une utilisation optimale des équipements.

Toutes les analyses démontrent un déficit d'espaces de l'ordre de 665 m² en concordance avec les besoins prévus au plan stratégique 2023-2028 et le plan stratégique à venir.

Suivant le dépôt d'un projet d'agrandissement pour le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, l'opportunité d'intégrer l'agrandissement d'INÉDI au projet a été analysée. Ainsi, le Cégep régional de Lanaudière prévoit le dépôt d'une demande de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 : Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation auprès du ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'énergie (MEIE), qui offre actuellement un appui significatif pour la préparation de cette demande. Celle-ci devra être acheminée au plus tard dans la semaine du 5 juin 2023.

La demande de financement adressée au MEIE comprend donc l'ajout de 472 m² de nouvelle construction intégrée au bâtiment actuel du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et le réaménagement des espaces de 193 m² pour un total de 665 m². Le projet estimé à 5,5 millions de dollars prévoit un financement à 80 % des dépenses et 20 % de mise de fonds par le demandeur.

Il s'agit pour le conseil d'administration d'autoriser la demande d'aide financière et son dépôt comprenant un engagement du CRL correspondant à une mise de fonds de 20 % du coût total du projet, de désigner la direction générale comme gestionnaire principal et signataire de la convention d'aide financière et de désigner la direction du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne comme représentante du programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation.

Attendu les besoins d'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et la volonté d'intégrer tous les espaces, notamment ceux du CCTT-INÉDI au même endroit;

Attendu l'appui financier offert par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'énergie dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 : Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation permettant d'intégrer INÉDI au projet d'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne;

Attendu que l'aide financière prévue au Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 : Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation couvrent 80 % des dépenses d'infrastructures;

Attendu les travaux menés conjointement avec le MES et la SQI en cours pour procéder au dossier d'opportunité de l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Mathieu Bélanger,

CARL-230524-02

« Il est résolu d'autoriser la demande d'aide financière et son dépôt comprenant un engagement du CRL correspondant à une mise de fonds de 20 % du coût total du projet, de désigner la direction générale comme gestionnaire principal et signataire de la convention d'aide financière et de désigner la direction du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne comme représentante du programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation. »

Adoptée à l'unanimité.

224.3 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 18 h 11.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée